



Camping municipal
Mont-Saint-Pierre

Offre d'emploi 2024

Journalier(ère) maintenance

La municipalité Mont-Saint-Pierre planifie la saison estivale 2024, de ce fait, nous sommes en appel de candidatures pour compléter l'équipe du camping municipal afin de pouvoir offrir un magnifique séjour dans notre merveilleux camping.

Description du poste

Le journalier ou la journalière maintenance est l'homme ou la femme à tout faire sur le site. Il ou elle effectue les travaux de réparation sur les bâtiments (chalets et autres) et sur le site en général.

- Effectue de menus travaux d'entretien du site et des bâtiments (réparations mineures) ;
- Effectue la gestion des matières résiduelles, des déchets et du recyclage ;
- Prépare et livre le bois pour les client.es du site (terrains de camping, chalets, dortoirs, etc.) ;
- Entretien des terrains du camping (tonte de pelouse) ;
- Nettoyer les équipements de travail (tondeuse, tracteur et débroussailleuses) après chaque utilisation ;
- Porter l'équipement de protection nécessaire lors de l'utilisation des outils de coupe mécanisés et des chaussures ou bottes de sécurité en tout temps ;
- Gère les urgences « terrain » du camping ;
- Nettoyer quotidiennement les blocs sanitaires et les aires communes ;
- S'assurer que les sites libérés soient vérifiés et nettoyés (déchets et coin à feu)

Exigences du poste

En plus d'être une personne souriante, ponctuelle et motivée :

- Capacité à opérer de la machinerie et de l'outillage de base ;
- Bonne condition physique ;
- Capacité à travailler seul.e ou en équipe;
- Autonomie et débrouillardise ;
- Disponibilité et bonne capacité d'adaptation.

Conditions de travail

- Poste saisonnier (de juin à septembre)
- Horaire de travail variable.
- Temps plein et temps partiel disponible.

Transmettre sa candidature : direction@mont-saint-pierre.ca

102 Prudent-Cloutier, au bureau de la directrice générale, Marie-Eve Tanguay

Bienvenu aux étudiants (tes), retraités (es)

Notez que seules les personnes sélectionnées seront contactées.

Date limite 15 mars 2024